

NOUVELLE AUDIENCE BILATÉRALE AVEC LE DGPN



scsi-pn.fr

novembre 2025



Le SCSI a été reçu le 24 octobre en audience bilatérale par monsieur le Préfet Louis LAUGIER, Directeur Général de la Police Nationale.

Dans la continuité de l'audience avec le ministre, notre organisation a effectué un état des lieux de la dramatique situation du corps de commandement confronté à un ensemble de mesures négociées et signées lors du protocole LOPMI et de la feuille de route et non-appliquées totalement.

MESURES, ENFIN LA FIN DES BLOCAGES !

Suite à notre intervention auprès du ministre, un état des lieux a été réalisé. Le cabinet du DGPN et celui du ministre ont fait un point journalier et les mesures concernant les officiers ont enfin été publiées : ratio d'avancement des commandants divisionnaires et des échelons spéciaux de commandants divisionnaires, 25% d'échelons spéciaux des grades sommitaux, augmentation de l'IRP des stagiaires; augmentation de l'IRP de base, abondement des 50 postes IRP CDS et IRP D, durée de 2X4 ans sur les postes de chef de service.

Le SCSI a rappelé au DGPN l'indispensable évolution de notre décret statutaire : tout doit être mis en œuvre pour le faire aboutir, comme pour l'ensemble des mesures LOPMI !

LE TEMPS DE TRAVAIL DES CADRES



- **VALIDATION DE TOUTES LES MESURES PROPOSÉES PAR LE SCSI :**
- **PLUS DE VARIABILITÉ, PLUS DE SOUPLESSE, MOINS D'HEURES ÉCRÊTÉES, PLUS D'INDEMNISATION DES HS PAR LE BIAIS DU CET**

A l'issue d'un cycle de concertations avec les services de la Mission Temps de Travail de la DRHFS, le DGPN a validé le dernier point qui restait à l'ordre du jour, celui de l'écrtage. La circulaire relative à la variabilité du temps de travail des officiers a été réécrite pour intégrer les nouveautés suivantes :

- **Harmonisation de toutes les plages fixes à 4h, quels que soient les services ou directions nationales pour les cadres travaillant en régime hebdomadaire ;**
- **Élargissement de la plage d'écrtage des HS d'un à deux mois ;**
- **Niveau d'écrtage identique : 9 heures de D/C . 18 heures de RCBH et écrtage au delà de 27 heures**

L'exhaussement du plafond d'alimentation du CET de 5 à 15 jours de HS est acté par le DGPN. Le texte sera maintenant présenté en CSA dans les semaines à venir puis à la Fonction Publique pour validation. Il s'agit d'une mesure juste visant à corriger les écarts de rémunération liés au non-paiement des HS.

Il est maintenant nécessaire que la DRHFS procède à tout le travail technique pour que le prestataire informatique intègre ces nouvelles dispositions sur GesTT.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !

CONCIERGERIE POUR LES MÉDAILLES



Une analyse des chiffres est en cours sur les dix dernières années et une réflexion est menée pour corriger cette gestion. Le SCSI souhaite qu'une véritable conciergerie soit mise en place pour mieux reconnaître le travail des policiers.

PLAN DE QUALITÉ RH

Le SCSI a rappelé au DGPN que les officiers étaient en attente d'une véritable amélioration RH. Un plan a été signé au mois de juillet. Ce plan intitulé « pour un meilleur service au quotidien » s'articule autour de 3 orientations :

- Améliorer la gestion administrative et financière
- Renforcer l'accompagnement des personnels
- Simplifier et moderniser les procédures

Ce plan doit maintenant être rapidement appliqué, notamment pour accélérer la gestion des arrêts individuels, des passages d'échelons, et résoudre les problèmes de paie.

Le SCSI regrette par ailleurs l'inflation de télégrammes additionnels qui épuisent les services RH et sont improductifs. Le calendrier des mobilités doit être clair, respecter les dates prévues et garantir une meilleure articulation entre la vie professionnelle et privée.

Le SCSI ne comprend pas que l'actualisation de la cartographie OPJ ne soit toujours pas validée car certains de nos collègues ne perçoivent toujours pas cette prime en raison du retard de cette mise à jour.

RÉFORME DE LA POLICE

Le SCSI avait sollicité différents audits pour établir un constat sur la réforme de la Police Nationale et en corriger certains aspects.

Le DGPN nous a indiqué que suite à la remise du rapport de suivi de la réforme de la Police Nationale par Olivier BRUN et du rapport parlementaire, il était en cours de réflexion et devrait annoncer avant la fin de l'année quelques mesures pour rendre cette réforme plus efficiente.

Le SCSI a été entendu par les parlementaires et la commission de suivi. A l'occasion de ces rendez-vous, il a proposé de nombreuses pistes d'amélioration.



ANNUAIRE DES CADRES



Le SCSI a sollicité la mise en œuvre d'un annuaire des cadres. Il est inconcevable que les officiers ne puissent bénéficier du même traitement dans ce domaine que le corps de conception et de direction.

Le DGPN est d'accord avec notre proposition et un travail va être lancé par la DRHFS en débutant dans un premier temps par l'ensemble des chefs de services et grades sommitaux.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !